

De : CESSoC

À : CoPol

Date : 2025-10-21

Objet : Note contrôles APE – Comment se préparer et base légale

Cette note reprend les dernières informations concernant les contrôles APE en cours :

- **Éléments d'information** : quels sont ces contrôles, quels sont les éléments qui ont été demandés aux structures (listes reçues) et comment se préparer

Éléments d'information concernant les contrôles en cours

Informations connues sur les contrôles

- Les contrôles sont en cours
- Ils sont effectués par les inspecteurs du SPW Emploi, Économie, Recherche, et pas comme ces dernières années par les agents du Forem
- Plusieurs structures membres des fédérations membres de la CESSoC font l'objet de contrôles actuellement (voir ci-dessous) : il peut s'agir de structures importantes, d'associations travaillant avec des indépendants complémentaires, de structures complexes, de très petites associations, ...
- Le contexte est celui des annonces budgétaires avec la volonté de récupérer 15 millions d'euros d'indus. Habituellement, il semblerait que les indus s'élèvent à environ 12.15 millions d'euros.
- La façon dont sont opérés les contrôles, le fait que les travailleurs (APE et autres) sont parfois questionnés isolément, peut créer des inquiétudes

4 exemples de contrôles en cours avec les documents demandés

Les éléments ci-dessous sont des listes de demandes de justifications reçues par les employeurs de plusieurs structures de la part du SPW ces derniers jours dans le cadre des contrôles. Il s'agit d'exemples à titre indicatif. Il s'agit parfois de documents précis (le règlement de travail, les comptes détaillés par exemple) mais pas systématiquement.

- **Exemple structure A : documents demandés par l'administration pour le contrôle**
 - Le règlement de travail et le numéro d'enregistrement auprès du contrôle des lois sociales
 - L'assurance accidents du travail
 - La médecine du travail
 - Les comptes détaillés 2017 et 2018
 - Le rapport de sécurité des pompiers
 - Une copie de la dernière fiche de paie des APE
 - Détails de vos subventions
 - Le point sur le personnel occupé (autres subventions, fonds propres,)
- **Exemple structure B: documents demandés par l'administration pour le contrôle**
 - Tous les contrats des travailleurs ;
 - Le règlement de travail et son numéro d'enregistrement ;
 - Les dernières factures et preuves de paiement de l'assurance-loi et de la médecine du travail ;

- Les copies des comptes clients et des comptes fournisseurs pour l'année 2024.
- **Exemple structure C: documents demandés par l'administration pour le contrôle**
 - Les comptes détaillés
 - Le type d'activités proposées (éventuellement avec un rapport d'activités)
 - Un planning des activités de l'ASBL et des activités complémentaires.
- **Exemple structure D: documents demandés par l'administration pour le contrôle**
 - Forme juridique (statuts, publication au MB)
 - Objet social / activités réelles
 - Agréments et subsides reçus (>5000€)
 - Règlement de travail / assurance accident de travail
 - Respect de la commission paritaire
 - Affiliation à la médecine du travail
 - Respect de la loi du 24/07/1987 (mise à disposition)
 - Bilan social
 - Appartenance au secteur non-marchand
 - Absence de but lucratif
 - Activités lucratives accessoires
 - Occupation des travailleurs APE en Wallonie francophone
 - Travail APE à mi-temps minimum
 - Affectation des travailleurs aux activités d'intérêt général
 - Autorisations, locaux, sécurité incendie
 - Travail intérimaire / mise à disposition
 - Comptabilité conforme
 - Rapport d'exécution
 - Volume d'emploi / sur-subventionnement
 - Bien-être au travail / sécurité grave

Comment se préparer

- Informer les travailleurs de la possibilité des contrôles, et le relayer vers les personnes compétentes quand les questions ne les concernent pas
- Rappeler aux travailleurs ou sont les documents qui doivent être mis à disposition (voir ci-dessous : feuilles de paie, règlement de travail, horaires, calendrier des congés ...) mais aussi les éléments tels que la trousse de secours, les éléments de sécurité incendie ...
- Préparer les documents susceptibles d'être visés (voir ci-dessus la liste des documents demandés lors de contrôles en cours) :
 - Le règlement de travail et le numéro d'enregistrement auprès du contrôle des lois sociales
 - L'assurance accidents du travail
 - La médecine du travail (factures)
 - Les comptes détaillés 2017 et 2018
 - Le rapport de sécurité des pompiers
 - Une copie de la dernière fiche de paie des APE
 - Détails des subventions
 - Le point sur le personnel occupé (autres subventions, fonds propres,)
 - Le rapport d'activité
 - Le planning d'activités
 - ...

D'autres éléments sont repris dans les listes ci-dessus qui sont des listes reçues par des employeurs ces derniers jours.

Le Décret APE renvoie au décret de 2019 sur le contrôle des lois et réglementations en vigueur, l'étendue des contrôles possibles est ainsi très large : voir annexe 1 note UNIPSO « APE – Inspections en cours » 20-10-2025 et Annexe 2 note CESSoc bases légales.